

SEMILOGIE DE LA PARACHA « **KEDOCHIM** » (II - ASPECTS SOCIAUX)

Résumé antérieur :

I à XV – L'HOMME ET DIEU Les deux premiers versets appellent que seuls ceux du peuple d'Israël qui en sont dignes (tant hommes que femmes formant les **bné Israël**) auront seul(e)s vocation à constituer une assemblée formée de témoins (**ada**) de la sainteté divine. l'Eternel se situe « à part » (**kadoch**) dans les religions alors coexistantes. Avec moult réserves, les entretiens précédents tentaient d'en cerner quelques attributs .Le premier principe de sainteté humaine réside dans la règle des différenciations (Avdalah)

La paracha se réfère d'emblée au Décalogue (Dieu UN sans nul auxiliaire et donc seul à disposer de pouvoirs surnaturels, rôle du Chabat, devoir de piété filiale)

Le Chabat renforce le noyau familial et parental, rappelle l'existence d'un créateur, son rôle providentiel ayant extirpé le peuple d'Israël d'une Egypte ayant des serviteurs esclaves et des serviteurs de cultes païens.

GRANDES LIGNES D'ÉTUDE : Dans son ensemble le judaïsme inculque une triple maîtrise, celle d'une doctrine du Dieu rigoureuse excluant toutes faussetés ou fantaisies, celle d'une maîtrise demandée des instincts (alimentaire, sexuel, d'agressivité sociale) et celle encourageant une sublimation de l'affect (maîtrises cognitive + affective + instinctive). Pour des raisons pratiques,nous étudierons d'abord le social

XVI - ASPECTS SOCIAUX : NULLE PART N'A ÉTÉ RELEVÉ LE FAIT QUE LES VERSETS LÉVITIQUE CH19 v 16-19

FONT RÉFÉRENCE DIRECTE A LA VIE DE JOSEPH ET SES FRÈRES RÉSUMÉE EN SES ASPECTS MORAUX ET A VISÉE PÉDAGOGIQUE

Ainsi, à partir du comportement de Joseph adolescent, sera extrapolé en première partie du verset 16 l'interdit de calomnier ; ou même simplement de tout colportage d'une vérité, mais imprudente à diffuser.

DEUXIÈME VOLET : CE EN QUOI CONSISTE LA 'SAINTETÉ' DE L'ASSEMBLÉE DES ENFANTS D'ISRAËL (5ème partie) (SUITE)

« *Béni sois Tu qui sépares le saint du profane* » (rituel)

A mabdil bein kodékh lé kh'ol

LA RÉFÉRENCE À JOSEPH DANS LES ALÉAS DE SA RELATION FRATERNELLE

(deuxième entretien)

Après avoir vu que le début du verset 16 illustre les erreurs d'adolescence de Joseph, pour en déduire, de façon plus générale, l'interdiction du colportage des secrets confidentiels, ou celle des calomnies, le même verset y ajoute sur sa lancée :

Vé lo taamod al dam reékh'a

C'est un verset sibyllin que nous allons tenter ici de clarifier dans ses diverses traductions.

J'y vois plusieurs sens ici possibles mais auparavant, il me paraît indispensable de décortiquer toutes les nuances et possibilités de chaque vocable séparément, pour pouvoir ensuite les assembler, tel un lego, en une ou plusieurs traductions compatibles et cohérentes.

I – L'ANALYSE PRÉALABLE DE CHACUN DES VOCABLES :

Vé = « **et** » Il y aurait donc a priori un lien à établir d'avec le tronçon du verset de l'entretien précédent, et ce qui suivra ici, puisque ces deux tronçons de phrases du verset 16 sont coordonnés entre eux par cette particule « et » qu'ils ont été associés en un seul et même verset.

Lo taamod al = multiples sens possibles, soit pris à la lettre, ou soit figurés

= **ne te tiens pas debout sur** (= sens strict ici pris à la lettre)

mais aussi de façon imagée sur tout « **montage** » :

= **n'échafaude pas** (de plan) **sur** ou, dans le même sens :

= **ne construis pas, ne bâtis pas** (de récit, d'affabulation) **sur**

= **ne projette rien sur** (quelqu'un) **ne compte pas** (en vue de)

= **ne t'élève pas** (**au dessus de**),

= **n'outrepasse pas** (**sur ou au dessus**) sens choisi par le rabbinat

dam = dans la Bible, **dam** a d'autres sens qu'en hébreu moderne (= sang)

dam = **le meurtre** (humain ou sacrifice animal) ou son objet soit : **le mort violent, l'assassiné**

(Lévitique 17:4) **dam yékh'achév la ich ou**
« **le meurtre sera imputé à cet homme là** »

(Nombre 35:27) **goël a dam**
« **le vengeur d'un meurtre , d'un assassiné** »

(Deutéronome 17 : 8) **michpat beyn dam lé dam**
« **délibérer en justice d'un meurtre** »

dam = **l'âme** (Lévitique 17:14)
ki néfêch kol bassar damo bénafcho ou
« **pour tout être vivant, son âme c'est le sang**

(Deutéronome 19 : 10) **dam a naki** (sang innocent)
(synonyme de) « **âme innocente** »

(Deutéronome 27 : 25) **néfêch dam naki**
« **une âme innocente** »

(Deutéronome 32 : 43) **ki dam avadav yikom**
« **Qu'il rédempte l'âme de ses fidèles** »

réékh'a = **ton prochain**

II – DIFFÉRENTES TRADUCTIONS, TOUTES RECEVABLES, PEUVENT ÊTRE ICI PROPOSÉES

Le sens multiple de chacun des termes multiplie d'autant les traductions globales.

1°) la première option de traduction est celle de la Bible du rabbinat de France :

« *ne sois pas indifférent au danger de ton prochain* »

Cette traduction mérite entière considération :

Son point faible :

Stricto sensu, on ne trouve nulle part consignée une quelconque notion ni « *d'indifférence* » ni de « *danger* ». Voir les vocables étudiés ci dessus

Les points forts :

1°) Mais Après tout, pourquoi pas ? Puisque cela reste, de toute façon un très bon conseil à donner de mettre l'accent moral sur le devoir d'assistance à personne en danger dans une paracha de haute tenue. Mais était-ce bien vraiment ce que le texte entendait nous dire ? Admettons-le. Mais ce n'est pas absolu.

2°) Coïncidence ou pas, cette version nous renvoie à l'attitude de Ruben, le frère de Joseph, qui s'est efforcé de déjouer le plan assassin du reste de la fratrie (*). Cette lecture s'insère dans la biographie de Joseph.

([Genèse 37:21-22](#))

« *Et Ruben entendit cela, et pour le délivrer de leurs mains, il dit : Ne le frappons pas à mort.*
« *Et Ruben leur dit : Ne versez pas de sang ; jetez-le dans cette fosse qui est au pâturage, et ne portez pas la main sur lui. C'était afin de le délivrer de leurs mains pour le rendre à son père »*

(*) C'est là une bien curieuse fratrie ! Après avoir exterminé(Gen 34) les Hévéens en toute malveillance,(puis pillé tout ce qui leur appartenait) grâce à une ruse sur la circoncision qui bafouait ainsi le symbole de l'alliance divine, les voici, projetant maintenant de tuer jusqu'à leur propre frère Joseph.

3°) Cette action de Ruben cadre d'avec ce qui est enjoint par ailleurs :

([Exode 23- 1-2](#))

« *Ne sois point complice d'un malfaisant (mal pensant) **racha** en servant de témoin à l'iniquité. Ne suis point la majorité si cela est pour mal faire (ou mal penser) »*

Proposons maintenant diverses autres traductions personnelles, également possibles, de :

Vé lo taamod al dam reékh'a

2°) j'évacuerai en second, pour être complet, une traduction strictement littérale

Si **Dam** est pris au sens physique = sang : ce serait alors l'interdit d'un rite animiste connu.

*« Ne te mets pas debout (lo taamod) sur le sang (al dam) de ton
prochain réékh'a »*

En effet, le sang et l'âme étant de même support et sens dans le Rouleau, cette traduction strictement littérale impliquerait alors l'interdit de tout rite foulant du sang d'un être tué et dont un usage animiste espère par-là s'en approprier l'âme et / ou les pouvoirs.

Ce rite existe et perdure jusque de nos jours dans le Vaudou antillais (un poulet ou autre animal est écorché, et le danseur, Après s'être aspergé de son sang, foule le sol ainsi ensanglanté en dansant au son d'un rythme effrené jusqu'à la transe)

Point faible de cette lecture : Certes, elle respecte le mot à mot mais elle dénote du contexte et on voit mal quel est le lien existant d'avec le début du même verset étudié dans l'entretien précédent n°16 sur le colportage. Ou alors c'est que peut être il n'y en aurait aucun. C'est une traduction « outsider ». Pour être complet.

3°) la troisième traduction que je propose , retient surtout le sens abstrait des mots:

Dam abstrait signifie l'âme, et de même, lo taamod implique une élévation supérieure Ce tronçon de verset pourrait marquer alors l'interdit de se croire supérieur aux autres et ferait alors une injonction de rester humble :

« Ne te dresse pas lo taamod en supériorité sur l'âme al dam de ton

prochain réékh'a » ou bien « Ne rabaisse pas ton prochain »

J'y vois quatre points forts dans la recevabilité de cette traduction-là :

- 1°) Elle colle parfaitement avec des épisodes de la vie de Joseph
- 2°) Elle introduit le principe d'égalité
- 3°) Elle invite à l'humilité et au respect de la sensibilité d'autrui.
- 4°) Elle ne dénote pas, dans son esprit, d'avec le début du verset dont elle fait un continuum cohérent.

Rappelons le comportement vexatoire de supériorité qu'affichait Joseph :

- 1°) Il « snobait » la fréquentation de ses frères issus directement de Léa, leur préférant les fils des servantes Bilha et Zilpa ([Genèse37:2](#))
- 2°) Il n'hésitait pas à narrer ses rêves de supériorité , y compris supérieur à son propre père et même à sa défunte mère ([Gen.37](#))
C'est là une attitude filiale irrespectueuse que le 5ème commandement du décalogue rectifiera désormais. (Même si Rachel était idolâtre de fait).

Le Rouleau valorisera l'humilité, en mettant chacun à l'égal des autres. Ainsi :

([Nombres 12:3](#)) :

« *Et cet homme, Moïse était fort humble, plus qu'aucun homme qui fut sur la terre* »

4°) la quatrième autre traduction mienne aura ma préférence :

(A SUIVRE)